

Coronavirus : nouvelle variante

Aidez-nous et informez vos hôtes en provenance de Grande-Bretagne!

Hier soir, le Conseil fédéral a interdit l'entrée en Suisse de citoyens britanniques. La raison en est l'émergence d'une nouvelle variante du coronavirus, qui est nettement plus contagieuse que la forme connue. Afin d'empêcher la propagation du virus, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud - où cette mutation a été enregistrée - sont soumis à une interdiction d'entrée en Suisse avec effet immédiat et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les hôtes britanniques ne seront pas autorisés à entrer dans le pays et ne pourront probablement pas en sortir, ou seulement difficilement.

La Suisse supprime le privilège de la libre circulation aux voyageurs en provenance de Grande-Bretagne avec effet immédiat. Cela signifie que les compagnies aériennes assurant des vols à destination et en provenance de la Grande-Bretagne se verront retirer leurs autorisations d'atterrissage et de décollage, et que l'entrée par voie terrestre sera interdite. Les touristes en provenance de Grande-Bretagne (et d'Afrique du Sud) ne pourront donc pas entrer en Suisse. Leur départ sera également presque impossible, d'une part, car il n'y aura pas de vols entre le Royaume-Uni et la Suisse et d'autre part, parce que les hôtes du Royaume-Uni entrés en Suisse après le 14 décembre devront être mis en quarantaine pendant dix jours. La question de savoir si des vols de rapatriement peuvent être organisés est actuellement en cours de clarification.

Les hôtes britanniques devront être mis en quarantaine immédiatement.

Afin de prévenir la propagation de cette mutation du virus en Suisse, tous les hôtes britanniques doivent être mis en quarantaine sur leur lieu de vacances pendant 10 jours avec effet immédiat. Cela signifie que les touristes en provenance du Royaume-Uni ne sont pas autorisés à quitter leur domicile ou leur chambre d'hôtel. Cette obligation de quarantaine s'applique à tous les hôtes britanniques entrés en Suisse après le 14.12.2020. En outre, la notification au médecin cantonal concerné est obligatoire. Vous trouverez ici les [contacts des autorités cantonales](#) (défilez vers le bas jusqu'à "Coordonnées des autorités cantonales...").

Informez vos hôtes britanniques!

Veillez informer immédiatement vos hôtes britanniques de ces restrictions de voyage et de leur obligation de quarantaine. Nous vous invitons à les aider à organiser leur séjour (de quarantaine). Et assurez-vous que les autres hôtes et le personnel local qui ont été en contact étroit avec des touristes britanniques et qui présentent toute sorte de symptômes (même mineurs) se fassent tester de suite, puis contactent également les autorités cantonales pour déterminer la marche à suivre. En cas d'apparition d'un foyer local d'infections, le médecin cantonal doit être contacté immédiatement afin que des mesures telles que le dépistage de tous les clients de l'hôtel puissent être ordonnées. C'est la seule façon de lutter tous ensemble contre la propagation de ce virus hautement contagieux. Si cette nouvelle version du virus se répand également en Suisse, des mesures drastiques seront inévitables. Et nous devons tous empêcher cela! Un grand merci.